



Direction des routes et des infrastructures

Réunion du 16 mai 2025

Date de convocation : 07 mai 2025

Délibération N° 1

ACQUISITIONS FONCIERES ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Communes de Chassy, Le Breuil, Dracy-lès-Couches et Igé

Président de séance : André Accary

Membres présents : ACCARY André, AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BARNAY Marie-Claude, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, BERTHIER Pierre, BRUNET-LECHENAULT Claudette, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESJOURS Thierry, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTELIN Cécile, MARTIN Sébastien, MAUNY Marie-France, MELIN Dominique, PERRIN Viviane, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBIN Christine, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : BROCHOT Frédéric, COGNARD Jean-François, COUILLEROT Evelyne, COURTOIS Jean-Patrick, CORNELOUP Josiane, DURAND Bernard

Frédéric BROCHOT a donné pouvoir à Catherine AMIOT, Jean-François COGNARD à Géraldine AURAY, Evelyne COUILLEROT à Jean-Marc HIPPOLYTE, Jean-Patrick COURTOIS à Christine ROBIN, Josiane CORNELOUP à Pierre BERTHIER, Bernard DURAND à Nadège CANTIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le budget primitif 2025 comportant le programme de voirie qui inclut notamment les crédits relatifs aux aménagements liés à la sécurité et à la bonne gestion de la route,

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant que la réalisation des opérations liées à l'aménagement routier des RD 92, 984, 255 et 134 nécessite des acquisitions foncières auprès de plusieurs propriétaires riverains,

Considérant que les opérations pour lesquelles les transferts fonciers doivent être engagés portent sur un montant total de 691 € et sont listées en annexe,

Considérant que les négociations foncières préalablement engagées par les services du Département ont permis de recueillir les promesses de vente correspondantes,

Considérant que ces achats, engagés à l'amiable n'ont pas fait l'objet d'une Déclaration d'utilité publique et les indemnités ont été chiffrées sur la base de la méthode de comparaison,

Considérant que les acquisitions foncières réalisées auprès des propriétaires riverains concernés impliquent également le classement des parcelles correspondantes au domaine public départemental,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- de conclure les procédures d'acquisition des parcelles désignées en annexe,
- de classer ces parcelles, situées sur les Communes de Chassy, Le Breuil, Dracy-lès-Couches et Igé, affectées aux besoins de la circulation terrestre, dans le domaine public départemental,
- d'autoriser M. le Président à signer les actes de vente et états indemnitaires correspondants.

Les crédits sont inscrits au budget 2025 du Département sur le programme « Etudes et procédures », l'opération « Opérations foncières », l'article 2112.

Le Président,
ANDRE ACCARY



Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le 26/05/2025

Publié et Notifié le 06 JUN 2025

Affiché le

AMENAGEMENT DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE
Acquisitions foncières

RD	Code INSEE - Commune	Nature de l'opération	Section et anciens N° parcelle(s)	Surface emprise (en m ²)	Section et nouveau N° parcelle(s)	Nouveaux propriétaires	Exploitants	Indemnité principale (prix du terrain) en €	Etat d'acquisition		TOTAL (en €)	Date signature promesse de vente	Volume (N° et date)
									Complément Indemnités propriétaires rattachés	Exploitant			
92	111 - CHASSY	Enrochement de talus	A 600p A 114p	99 133		Département 71					84,00	11-févr-25	
92	111 - CHASSY	Enrochement de talus	A 599p	27		Département 71					10,00	4-mars-25	
984	059 - LE BREUIL	Renforcement de talus	B 11p	441		Département 71	GAEC de l'Eglise	101,00		186,00	287,00	29-janv-25	
265	183 - DRACY-LES-COUCHES	Régularisation	AO 344p	84		Département 71		252,00			252,00	8-févr-25	
134	236 - IGE	Régularisation	F 466 F 463 F 442	88 90 5		Département 71		59,00			58,00	12-mars-25	
TOTAL											691,00 €		